

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET :** Archives et Bibliothèque Départementales de prêt à Marseille : arrêt définitif des comptes de l'opération suite à la résiliation de la convention de mandat avec la SEM 13 Développement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour l'opération de réalisation des Archives Départementales et de la Bibliothèque Départementale de prêt à Marseille :

- de constater que la SEM 13 Développement a satisfait à ses obligations nées de la convention de mandat y afférant,
- de valider l'arrêt définitif des comptes relatifs au mandat passé entre le Département des Bouches-du-Rhône et la SEM 13 Développement suite à la résiliation de la convention de mandat,
- d'établir le coût de cette opération à la somme de 58 648 376,86 € et d'autoriser le mandataire à prélever le forfait de rémunération s'élevant à 13 513,79 €, cette somme étant incluse dans le coût définitif précité.

A l'unanimité  
M. SANTELLI ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée